

CC Val Briard

Historique

Créée en application de la Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) au 1er janvier 2017, la Communauté de communes Val Briard est issue de la fusion des Communautés de communes du Val Bréon (adhérente au Syndicat depuis le 26 décembre 2012), des Sources de l'Yerres (adhérente au Syndicat depuis le 27 mars 2015) et de la Brie Boisée (non adhérente au Syndicat) et de l'extension à la commune de Courtomer (issue de la CC Yerres à l'Ancoeur adhérente au Syndicat depuis le 17 avril 2013).

Communes

La Communauté de Communes Val Briard est composé de 21 communes.

Elle comprend : Bernay-Vilbert, Chatres, Courpalay, Courtomer, Crévecoeur-en-Brie, Favières, Fontenay-Trésigny, La Chapelle-Iger, La Houssay-en-Brie, Le Plessis-Feu-Aussous, Les Chapelles Bourbon, Liverdy-en-Brie, Lumigny-Nesles-Ormeaux, Marles-en-Brie, Mortcerf, Neufmoutiers-en-Brie, Pécy, Presles-en-Brie, Rozay-en-Brie, Vaudoy-en-Brie et Voinsles.

Technologies choisies par l'intercommunalité

Déploiements de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH/FttE) de 2016 à 2022.